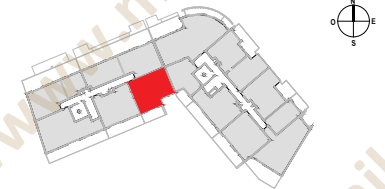


PLAN TMA - NON ACCESSIBLE PMR

| BÂT | ETAGE | LOT N° | TYPE |
|-----|-------|--------|------|
| B | R+5 | B504 | T2 |



TABEAU DES SURFACES

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Entrée | 0.9m ² |
| Séjour/cuisine | 27.1m ² |
| Chambre | 10.1m ² |
| Bains/Toilettes | 5.2m ² |
| | |
| | |
| TOTAL (SHAB) : | 43.3m² |
| BALCON, TERRASSE OU LOGGIA : | 8.5m² |

LEGENDE

- Tableau électrique EDF
- Soffites ou faux plafond (à titre indicatif)
- *** Adaptation aux PMR (personnes à mobilité réduite) : Cloison démontable ou attentes pour ajout d'un sanitaire ultérieur
- Emplacement Sèche-Serviette
- HSD : Hauteur sous dalle
- HSFP : Hauteur sous faux plafond

DATE : FEVRIER 2021

NOTA : Cette proposition d'aménagement optimisé est possible sur demande de Travaux Modificatif Acquéreur. Dans cette configuration l'appartement n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite mais la réversibilité des aménagements par des travaux simples est toujours possible conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de constructions choisies, de l'établissement des plans d'exécution et des normes techniques, ainsi il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toute variation des côtes (tant au niveau d'une pièce que de la longueur totale) ou de la surface entraînant des différences inférieures à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison, le terrain pourra présenter des différences de niveaux dues à la topographie naturelle du lieu, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction.

